VILLE DE MENNECY
Boîte Postale N°1
91541 - MENNECY Cedex (Essonne)

AVIS DE RETROCESSION

DROIT AU BAIL COMMERCIAL
LOCAL 5, RUE DE LA CROIX BOISSEE
A MENNECY

DATE LIMITE DES CANDIDATURES
Le 14 juin 2024 à 16 heures

La Commune de MENNECY avise d'un appel à candidature relatif à la prise à bail d'un local commercial situé 5, rue de la Croix Boissée.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 27 septembre 2013, la Commune de MENNECY a institué le droit de préemption sur les fonds de commerces, les fonds artisanaux et les baux commerciaux et approuvant le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité.

Cette rétrocession intervient suite à la décision du Maire n°9.23.1 du 9 janvier 2023 exerçant le droit de préemption à l'occasion de la cession du bail commercial. Cette dernière est subordonnée à l'accord préalable du bailleur.

Le local est composé d'une boutique de 49.85 m2 avec sanitaire PMR.

Le bail commercial est d'une durée fixée à neuf années qui a commencé à courir le 15 juin 2021 pour venir à expiration le 15 juin 2030.

Le local commercial dont il s'agit servira exclusivement à l'exploitation de tous commerces sauf malodorant, bruyant, restauration avec cuisson.

Le présent avis est affiché en Mairie Monique Saillet, en Mairie centrale et au Centre Administratif Jacques BROZ pour une durée minimale de 15 jours. Le cahier des charges de rétrocession et la délibération sont consultables : en Mairie Monique Saillet – 65, boulevard Charles de Gaulle et sur le site internet « mennecy.fr ».

Les remises de candidatures devront s'effectuer sous la forme d'une enveloppe cachetée identifiée comme suit :

Monsieur le Maire de MENNECY
Service Urbanisme
Dossier de candidature
RETROCESSION DROIT AU BAIL COMMERCIAL
LOCAL 5 RUE DE LA CROIX BOISSEE A MENNECY

NE PAS OUVRIR CE PLI

Et remise en main propre en Mairie Monique Saillet – Service Urbanisme - 65, boulevard Charles de Gaulle ou envoyée en RAR à Ville de MENNECY – Service Urbanisme - BP 1- 91541 Mennecy Cedex avant le **14 juin 2024 à 16 heures**.